

Comment modifier ma déclaration après l'avoir signée ?

Vous avez signé votre déclaration et vous souhaitez y apporter une modification ?

Connectez-vous à votre compte Telepac et rentrez dans votre dossier PAC 2020 :

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole) [Déconnexion](#)

telepac Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LEGALES | CONSEILS | QUESTIONS / REPONSES | CONDITIONNALITE | FORMULAIRES ET NOTICES 2018 | FORMULAIRES ET NOTICES 2019 | FORMULAIRES ET NOTICES 2020

N° PACAGE : 999400260
PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION
N° SIRET : 00000000000000
Dernière connexion le 28/03/2018 à 13:41:11
[► Modifier votre mot de passe](#)

Téléprocédures

- Dossier PAC 2020 **◀**
- Aides VSLM 2020
- ABA/ABL 2020
- Aides ovines 2020
- Aide caprine 2020

Mes données et documents

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2020

- La télédéclaration des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), de l'aide aux bovins laitiers (ABL), des aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM) pour 2020 est ouverte. Les demandes peuvent être déposées sur telepac jusqu'au 15 mai 2020 inclus sans pénalité de retard.

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES OVINES ET DE L'AIDE CAPRINE 2020

- La télédéclaration des demandes d'aides ovines (AO) et de l'aide caprine (AC) pour 2020 est fermée depuis le 26 février 2020. Vous pouvez maintenant consulter votre télédéclaration déposée sur telepac.

Telepac sur mobile

Installez l'application **telepac mobile** sur votre smartphone ou votre tablette Android.

Vous recevrez directement sur votre mobile des messages vous informant **en temps réel** du versement de vos aides PAC ou de l'arrivée d'un nouveau courrier de la DDT(M).

Vos relevés de paiement et vos courriers seront disponibles sur le mobile et vous pourrez les consulter **immédiatement**.

Nouveau dans votre espace Données et documents

Vous arrivez sur un écran qui vous signale que vous avez déposé votre dossier et que vous pouvez soit le ré-initialiser soit modifier votre déclaration.

À la question « **Souhaitez-vous réinitialiser votre dossier PAC ?** », répondez **NON** puis **cliquer sur**

► **CONTINUER** :

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 18h (heures de métropole). [Déconnexion](#)

telepac Dossier PAC 2020

ACCUEIL | DECLARATION | IMPORT/EXPORT | IMPRESSION | FORMULAIRES ET NOTICES

N° PACAGE : 999300139 | PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION | N° SIRET : 00000000000000 [Signé](#)

ACCUEIL DOSSIER PAC 2020 - COMPTE DE DEMONSTRATION

Vous avez déposé votre dossier PAC 2020 le 22/04/2020 sous telepac.
La dernière modification a été enregistrée le 22/04/2020 à 15h56.

Vous avez la possibilité de modifier votre déclaration après dépôt ou bien de réinitialiser votre dossier PAC, ce qui annulera toutes les données préalablement saisies.

Souhaitez-vous réinitialiser votre dossier PAC ? Oui Non

[► CONTINUER](#)

Vous arrivez sur une page d'informations qui vous indique, notamment, la date maximale pour réaliser une modification sur Telepac soit le **15 mai 2020 (1)**. Passé ce délai, les demandes de modification sont encore possibles mais via le formulaire « Modification de la déclaration » à télécharger sur Telepac (2). Lisez ces informations puis **cliquer sur ► ACCÉDER A LA TÉLÉDÉCLARATION :**

ACCUEIL DOSSIER PAC 2020

Vous avez déposé votre dossier PAC 2020 le **22 avril 2020** sous telepac. Vous pouvez consulter votre déclaration en cliquant sur le lien « ACCÉDER À LA TÉLÉDÉCLARATION » situé au bas de cette page ou en cliquant sur « DECLARATION » dans le bandeau ci-dessus.

Si vous avez renseigné une adresse électronique dans le cadre de votre déclaration, un accusé de réception vous a été transmis à cette adresse. Vous pouvez également le télécharger directement en ligne sur telepac.

MODIFICATION DE VOTRE TELEDECLARATION

1 Jusqu'au 15 mai 2020 inclus, vous pouvez modifier si nécessaire votre déclaration en ligne en cliquant sur le lien « Modifier après dépôt » dans l'onglet « DECLARATION ».

Dans ce cas, si vous souhaitez que votre déclaration modifiée soit prise en compte, il faut impérativement la signer de nouveau, et cela le **15 mai 2020 au plus tard**. Attention : à partir du 16 mai 2020, il n'est plus possible de modifier ni de signer votre déclaration sous telepac.

2 A partir du 16 mai 2020, vous pouvez déclarer des modifications sous forme papier au moyen du formulaire « Modification de la déclaration » que vous pouvez télécharger directement depuis l'onglet « FORMULAIRES ET NOTICES 2020 » de telepac.

Remarque : **les conditions d'éligibilité aux aides de la PAC resteront vérifiées sur la base de votre situation au 15 mai**, comme habituellement, notamment en ce qui concerne la date à laquelle les parcelles déclarées sont à disposition de l'exploitant.

IMPORTANT - DROITS A PAIEMENT DE BASE (DPB)

Si vous êtes concerné par des transferts de DPB intervenus entre le 16 mai 2019 et le 15 mai 2020, n'oubliez pas de transmettre les clauses correspondantes de transfert à la DDT au plus tard le 15 juin 2020 afin qu'ils soient pris en compte pour le paiement des aides décaissées 2020.

Nouveauté 2020 – vous pouvez à partir de cette année transmettre vos formulaires DPB (clauses de transfert ou demande de dotation) soit en les envoyant sous format papier à la DDT au plus tard le 15 juin 2020 (en conservant une copie), soit en les numérisant et en les joignant à votre télédéclaration PAC (partie « pièces justificatives », en conservant les originaux).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la DDT de votre département.

[► ACCÉDER À LA TÉLÉDÉCLARATION](#)

Vous arrivez directement à la fin de votre télédéclaration. Vous pouvez remarquer que votre déclaration est à l'état « Signé ». Pour réaliser une modification, **cliquer sur « Modifier après dépôt » :**

DÉPÔT DU DOSSIER - RÉCAPITULATIF

Vous avez procédé à une signature électronique sécurisée le **mercredi 22 avril 2020** pour votre dossier (**999300139**).
Un accusé de réception certifié vous est transmis à l'adresse de messagerie électronique que vous avez indiquée.
► [Télécharger ou imprimer l'accusé de réception de votre déclaration](#)

Vous devez faire parvenir à la DDT, le 15 juin 2020 au plus tard, les pièces suivantes :

- Demande de prise en compte d'un transfert de DPB, le cas échéant.
- Demande d'attribution de DPB par la réserve nationale, le cas échéant.
 - Certificat d'agriculture biologique, le cas échéant.
- Attestation de surface ou de production végétale conduite en agriculture biologique, le cas échéant.
 - Attestation de début de conversion vers l'agriculture biologique, le cas échéant.
- Justification des modifications graphiques effectuées.

Pour imprimer vos documents :

- [Télécharger ou imprimer votre demande d'aides](#)
- [Télécharger ou imprimer votre déclaration verdissement](#)
- [Télécharger ou imprimer votre registre parcellaire graphique](#)
- [Télécharger ou imprimer le descriptif de vos parcelles](#)
- [Télécharger ou imprimer le récapitulatif de vos assolements](#)
- [Télécharger ou imprimer le récapitulatif de vos SNA](#)
- [Télécharger ou imprimer le récapitulatif de vos ZDH](#)
- [Télécharger ou imprimer vos éléments MAEC et bio surfaciés](#)

[► REVENIR À L'ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#)

Vous devez confirmer votre souhait de procéder à une modification en cliquant sur ► **CONFIRMER MODIFICATION :**

MODIFICATION APRÈS DÉPÔT

Vous avez déjà déposé votre déclaration de Surfaces 2020 sur telepac, mais vous souhaitez modifier votre déclaration.

Vous pouvez le faire en cliquant ci-dessous sur le lien « Confirmer modification ».

Dans ce cas, pour que votre déclaration modifiée soit prise en compte, il conviendra impérativement de la signer à nouveau, et cela le 15 juin 2020 au plus tard.

Si vous ne souhaitez plus modifier votre déclaration, cliquez ci-dessous sur le lien « Renoncer à modifier ».

[► CONFIRMER MODIFICATION](#) [RENONCER À MODIFIER](#)

demander, de préférence, à recevoir un accusé réception par mail et cliquer sur
► ACCEPTER LES ENGAGEMENTS ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LE DOSSIER :

ACCUEIL DECLARATION IMPORT/EXPORT IMPRESSION FORMULAIRES ET NOTICES

Identification RPG Récap. parcelles / assolement Demande aides Verdissement Effectifs animaux RPG MAEC / Bio MAEC / Bio **Dépôt de dossier** Réinitialiser Modifier après dépôt

N° PACAGE : 993300139 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° SIRET : 0000000000000 **En modification**

DÉPÔT DU DOSSIER - SIGNATURE

Alertes Pièces justificatives **Signature** Récapitulatif

Vous avez déclaré 15 parcelle(s) représentant une surface admissible totale de 143,67 hectare(s).

Surface admissible en terres arables	128,61 ha
Surface admissible en prairies et pâturages permanents	15,06 ha
Surface admissible en cultures permanentes	0,00 ha

N° îlot	Commune	Surface graphique (ha)	Surface admissible (ha)
1	28380	34,98	34,98
2	28380	5,18	5,18
3	28177	21,26	21,26
4	28177	10,66	10,66
6	28380	1,99	1,99
7	28380	2,43	2,43
8	28380	29,79	29,79
9	28380	14,66	14,66
10	28380	13,22	13,22
11	28380	0,60	0,60
12	28035	7,95	7,95
14	28177	0,21	0,21
15	28380	0,74	0,74

Avant de signer électroniquement votre dossier PAC, vérifiez bien tous les éléments de votre déclaration :

- dessin de vos îlots et parcelles, et description détaillée de chaque parcelle,
- dessin et description des surfaces non agricoles (SNA) sur vos parcelles,
- dessin et densité des zones de densité homogène en éléments non admissibles (ZDH) présentes sur vos parcelles en prairies ou pâturages permanents,

PIÈCES À FOURNIR À LA DDT

Pièces justificatives spécifiques aux demandes d'aides :

Aide demandée	Pièces à fournir à la DDT
Paiement de base (DPB), paiement redistributif, paiement vert	- Demande de prise en compte d'un transfert de DPB, le cas échéant. - Demande d'attribution de DPB par la réserve nationale, le cas échéant. - Certificat d'agriculture biologique, le cas échéant. - Attestation de surface ou de production végétale conduite en agriculture biologique, le cas échéant. - Attestation de début de conversion vers l'agriculture biologique, le cas échéant.

Autres pièces justificatives :

Rubrique	Pièces à fournir
Certification environnementale	- Attestation de certification environnementale. - Autodiagnostic.
Modifications graphiques	- Justification des modifications graphiques effectuées.

PIÈCES TÉLÉCHARGÉES FOURNIES À LA DDT

Vous n'avez fourni aucune pièce.

ATTESTATIONS - ENGAGEMENTS

- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur les formulaires et dans les documents joints ; je m'engage à signaler à la DDT tout changement les concernant.
- Je certifie que les données renseignées dans la BDNI (pour les bovins) et inscrites dans mon registre d'élevage (pour les autres catégories d'herbivores) sont exactes.
- J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires d'attribution des aides et des engagements que je dois respecter, tels qu'ils sont explicités dans les notices du dossier PAC 2020.
- Je m'engage à obtenir, conserver et fournir tout document ou justificatif demandé et à permettre et faciliter l'accès à l'exploitation, ainsi que toutes vérifications nécessaires aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite.
- Je suis informé(e) que l'État est susceptible de publier la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga dans les conditions exposées dans les notices du dossier PAC 2020.

Si, après l'avoir signé, vous souhaitez apporter des modifications à votre dossier PAC, vous pourrez le faire sous telepac jusqu'au 15 juin 2020 en procédant préalablement à une « modification après dépôt ».

Vous devrez alors à nouveau signer électroniquement votre dossier.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Souhaitez-vous recevoir votre accusé de réception par mail (*) ? Oui Non

sur l'adresse de messagerie électronique de votre exploitation
 sur une autre adresse de messagerie électronique

Adresse de messagerie électronique :

Confirmation de l'adresse de messagerie :

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec ()*

Votre déclaration repasse à l'état « Signé » :

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h à 18h (heures de métropole). [Déconnexion](#)

telepac Dossier PAC 2020

ACCUEIL DECLARATION IMPORT/EXPORT IMPRESSION FORMULAIRES ET NOTICES

Identification RPG Récap. parcelles / assolement Demande aides Verdissement Effectifs animaux RPG MAEC / Bio MAEC / Bio Dépôt de dossier Réinitialiser Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999300139 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° SIRET : 00000000000000 **Signé** ⓘ

DÉPÔT DU DOSSIER - ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Vous avez procédé à une signature électronique sécurisée le **jeudi 23 avril 2020** pour votre dossier (999300139).
Un accusé de réception certifié vous est transmis à l'adresse de messagerie électronique que vous avez indiquée.
► [Télécharger ou imprimer l'accusé de réception de la déclaration](#)

► PAGE SUIVANTE



ATTENTION, POUR QU'UNE DEMANDE SOIT PRISE EN COMPTE, LA DÉCLARATION DOIT ÊTRE A L'ÉTAT « SIGNÉ ».